INITIATIVE AISNE

Association Membre de "INITIATIVE FRANCE"
Régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège Social

Pôle du Griffon - 10, Rue Gilles de GENNES
BARENTON BUGNY
02000 LAON

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice 2025 clos le 31 Décembre 2025
****

A l'Assemblée Générale de l'Association **"INITIATIVE AISNE"**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des Comptes Annuels de l'Association **"INITIATIVE AISNE"**, relatifs à l'exercice clos **le 31 Décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent Rapport.

Nous certifions que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie ***"Responsabilités du Commissaire aux Comptes, relatives à l'Audit des Comptes Annuels"*** du présent Rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'Audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, *sur la période du 1er Janvier 2025, à la date d'émission de notre Rapport.*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur ***les incidences de la première application du Règlement ANC-2022-06, relatif à la modification du Plan Comptable Général***, exposées dans l'Annexe des Comptes Annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des Articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'Audit des Comptes annuels de l'exercice, à savoir :

- L'appréciation et la justification des prêts inscrits à l'Actif des Comptes Annuels,
- L'évaluation de la provision pour risques et charges *(Prêt Honneur).*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'Audit des Comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces Comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions : Bretagne, Pays de la Loire, Orléans, Paris Ile-de-France, Rouen-Normandie, Limoges
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique
Siège Social : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - 53810 CHANGÉ
Adresse postale : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL cedex 9 – e-mail : cacpl@fiteco.com
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 8 558 970 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

Le Rapport de Gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'Article R.232-1 du Code de Commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document.

En application de la Loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation du **Rapport de Gestion** constituent une violation des dispositions des Articles L.232-1 et R.225-90 du Code de Commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes Annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les Comptes Annuels ont été arrêtés par **le Conseil d'Administration du 13 Octobre 2026.**

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions : Bretagne, Pays de la Loire, Orléans, Paris Ile-de-France, Rouen-Normandie, Limoges
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique
Siège Social : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - 53810 CHANGÉ
Adresse postale : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL cedex 9 – e-mail : cacpl@fiteco.com
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 8 558 970 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

Comme précisé par l'Article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un Audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances, ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions : Bretagne, Pays de la Loire, Orléans, Paris Ile-de-France, Rouen-Normandie, Limoges
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique
Siège Social : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - 53810 CHANGÉ
Adresse postale : Parc Technopole - Rue Albert Einstein - CS 83006 - 53063 LAVAL cedex 9 – e-mail : cacpl@fiteco.com
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 8 558 970 € - RCS LAVAL 557 150 067 - N° D'IDENTIFICATION FISCALE FR 48 557 150 067 - CODE APE 6920Z

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN,
Le 2 Novembre 2026.

FITECO SOISSONS

Ibrahima SOW

Commissaire aux Comptes
Zone Commerciale - 183, Rue des Moines
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN



INITIATIVE AISNE

BILAN AU 31/12/2025

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Prêts d'honneur en cours	1 747 412,93 €	1 938 237,76 €
Prêts Innov 2.0 en cours	42 459,50 €	65 576,90 €
Prêts Santé en cours	73 918,67 €	99 085,64 €
Prêts Trésorerie en cours	42 512,84 €	68 641,09 €
Prêts PC02 en cours	727 778,71 €	745 278,42 €
Prêts Initiative Jeune en cours	77 628,10 €	134 627,11 €
Prêt COVID CCCP	- €	611,57 €
Prêt Groupement Boulangers	4 722,78 €	9 653,17 €
Prêts Initiative Croissance en cours	257 108,84 €	329 128,99 €
Immobilisations corporelles	8 392,86 €	8 353,99 €
Immobilisations financières	15,00 €	15,00 €
Dépôt et cautionnement	1 037,14 €	1 010,54 €
Provisions sur prêts	- 274 006,49 €	- 219 041,87 €
Résultat de l'Exercice	- €	- €
	2 708 980,88 €	**3 180 566,74 €**
Disponibilités IA	2 320 364,80 €	1 978 320,39 €
Disponibilités PC02	464 250,23 €	459 523,34 €
Disponibilites Prets regionaux	267 110,43 €	151 669,82 €
Commissions BPI à recevoir	- €	- €
Commissions Assurance à recevoir	- €	- €
Produits à recevoir	31 251,21 €	36 474,58 €
Fonds dotation à recevoir	- €	- €
Charges constatées d'avance	1 848,84 €	1 704,00 €
TOTAL ACTIF	**5 793 806,39 €**	**5 808 258,87 €**

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Fds de dotation sans droit reprise	3 084 384,68 €	3 291 919,98 €
Fds de dotation avec droit reprise	2 359 421,70 €	2 372 680,99 €
Fds de dotation Santé		- €
Fds de dotation Innov 2.0	- €	- €
Fds de dotation Trésorerie	- €	- €
Fonds dotation Initiative Jeune	- €	- €
Fonds dotation Initiative Croissance	- €	- €
Fds Dotation Gpt boulangerie	- €	- €
Fds de dotation PC02	- €	- €
Report à Nouveau Créditeur	292 836,76 €	230 104,59 €
Résultat de l'exercice	80,54 €	- 137 752,62 €
Fonds propres	**5 736 723,68 €**	**5 756 952,94 €**
Prêts d'honneur à verser	- €	
Prêts Santé à verser	- €	
Prêts Innov 2.0 à verser	- €	
Prêts Trésorerie à verser	- €	
Prêts IJ à verser	- €	
Prêts IC à verser	- €	
Prêts PC02 à verser	- €	
Commissions BPI à payer	- €	4 185,11 €
Commissions Assurance à payer	- €	725,88 €
Autres comptes créditeur	1 506,00 €	- €
Frais à payer	55 576,71 €	46 394,94 €
TOTAL PASSIF	**5 793 806,39 €**	**5 808 258,87 €**

Le Commissaire aux Comptes
Pour "FITECO"
Le chargé du Mandat

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

BUDGET DE FONCTIONNEMENT					
CHARGES			PRODUITS		
	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation :			Produits exploitation :		
Consommables	6 344,91 €	9 403,76 €	Produits évènementiel	9 150,00 €	9 200,00 €
Personnel Extérieur			Conseil régional Pass creation	- €	- €
Locations salles et bureaux	24 785,79 €	15 630,42 €	Région - STARTER	30 058,76 €	18 995,61 €
Locations matériel	12 584,24 €	5 990,04 €	FEDER - AFE	- €	- €
Honoraires CAC	7 093,00 €	7 429,20 €	Région - AFE	- €	- €
Honoraires Social	1 574,83 €	2 438,81 €	In Cube	- €	300,00 €
Honoraires recouvrement	523,10 €	322,94 €	Participation fonctionnement PHCR	3 600,00 €	3 700,00 €
Honoraires divers	- €	2 115,42 €	Participation grpmnt boulanger	- €	- €
Frais de reception	5 789,63 €	5 132,62 €	Participation fonctionnement Santé	- €	- €
Frais bancaires IA	1 441,45 €	1 669,38 €	Participation fonctionnement PC02	15 498,00 €	14 587,60 €
Frais bancaires PC02	360,87 €	478,96 €	Participation fonctionnement	154 769,45 €	133 221,00 €
Cotisations	10 823,00 €	11 445,00 €	Aides ASP	13 600,00 €	11 900,00 €
Communication et publications	9 133,49 €	10 104,88 €	Produits gestion courante	49,15 €	557,87 €
Missions et déplacements	1 480,43 €	4 943,59 €	Autres produits gestion courante	7 050,01 €	- €
Informatique et site internet	4 855,42 €	7 849,09 €	Cotisations	20 150,00 €	19 290,00 €
Charges de personnel	169 460,36 €	153 540,94 €	Frais bénévoles abandon	489,70 €	410,00 €
Dotations et amortissements	3 288,08 €	1 383,64 €			
Assurances	756,45 €	1 289,30 €	Produits financiers :		
Redevances	1 483,20 €	2 503,20 €	Interets DAT	8 662,84 €	10 477,17 €
Charges Gestion Courante :	6 275,11 €	313,16 €	Interets Livrets	1 831,13 €	1 113,76 €
			Interets obligataires	43 647,00 €	48 728,25 €
Charges sur exercices antérieurs	- €	1 005,81 €	Interets Parts sociales	355,69 €	371,33 €
Charges financières :					
Moins values cesion de titres	5 050,00 €	18 150,00 €			
Intérêts	- €	275,18 €	Transfert de Charges	- €	6 053,92 €
Impôts et taxes :	7 045,14 €	7 654,00 €	Reprise de Provision	27 037,00 €	54 895,00 €
RESULTAT	55 800,23 €	62 732,17 €	RESULTAT	- €	- €
TOTAL DES CHARGES	**335 948,73 €**	**333 801,51 €**	TOTAL DES PRODUITS	**335 948,73 €**	**333 801,51 €**
BENEVOLAT		196 328,00 €	BENEVOLAT		196 328,00 €
PRÊTS ENGAGES NON DECAISSES		358 500,00 €	PRÊTS ENGAGES NON DECAISSES		358 500,00 €

GESTION DES PRETS					
CHARGES			PRODUITS		
	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
Prêts irrécouvrables	755,07 €	70 100,52 €	Reprise de provisions/Prêts	23 890,88 €	2 615,86 €
Dotations aux provisions/prêts	78 855,50 €	133 011,81 €	Produits exceptionnels/exer ant	- €	11,68 €
RESULTAT	- €	- €	DEFICIT	55 719,69 €	200 484,79 €
TOTAL DES CHARGES	**79 610,57 €**	**203 112,33 €**	TOTAL DES PRODUITS	**79 610,57 €**	**203 112,33 €**

Le Commissaire aux Comptes
Pour "FITECO"
Le chargé du Mandat

Annexes aux comptes annuels

Préambule



L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 793 806.39 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 80.54 euros

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

L'association Initiative Aisne est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Le réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES - REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATION DES TITRES

Initiative Aisne détient un portefeuille de valeurs mobilières, principalement composé d'obligations de première catégorie, inscrit sur un compte-titres auprès du Crédit Agricole.

Ces placements sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et constituent un support de placement de la trésorerie disponible de l'association.

Conformément aux règles comptables applicables, le portefeuille fait l'objet d'une évaluation à chaque clôture afin d'identifier, le cas échéant, les dépréciations devant être constatées ou reprises.

À la clôture de l'exercice 2022, l'évolution défavorable des marchés obligataires avait conduit à la constatation d'une dépréciation du portefeuille.

L'amélioration de la valorisation des titres au cours des exercices suivants a conduit à :

- une reprise de provision de **54 895 € au titre de l'exercice 2024** ;
- une nouvelle reprise de provision de **27 037 € au titre de l'exercice 2025**.

Cette reprise traduit l'évolution de la valeur du portefeuille à la date de clôture et est enregistrée conformément aux règles comptables applicables.

PROVISIONS

Afin de respecter les dispositions du réseau Initiative France et les règles applicables en matière de couverture des risques liés aux prêts d'honneur, Initiative Aisne applique une méthode de dépréciation fondée sur les règles de provisionnement définies par le réseau.

Cette méthode est appliquée de manière homogène à l'ensemble des encours concernés et permet de prendre en compte le risque de non-recouvrement des prêts d'honneur.

La méthode de provisionnement se définie comme suit :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

En conséquence, une provision pour un montant de 78 855.50€ a été comptabilisée afin de refléter au mieux l'exposition estimée au 31 décembre 2025.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015–06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016–07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01 01 2025 ;
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 ;
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

Première application du règlement ANC n°2022-06

L'Association a appliqué pour la première fois au 1er janvier 2025 le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce règlement modifie la nomenclature des comptes (notamment la suppression des comptes de transferts de charges), redéfinit de manière restrictive la notion de résultat exceptionnel (désormais réservé aux évènements non récurrents et majeurs) et modernise la présentation des états financiers. Les reclassements et adaptations techniques induits par ce texte ont été formalisés dans les comptes de l'exercice. L'application de ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation de la performance économique de l'entreprise, ni sur son résultat ou ses capitaux propres.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Le Commissaire aux Comptes
Pour "FITECO"
Le chargé du Mandat

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les prêts d'honneur sont valorisés à leur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction des risques de non-recouvrement qui sont identifiés.



Annexes aux comptes annuels (suite)

Notes sur le Bilan Actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 989 565 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	11 644	3 327		14 971
Immobilisations financières	3 391 255		416 661	2 974 594
TOTAL	**3 402 899**	**3 327**	**416 661**	**2 989 565**

Amortissements et provisions d'actif = 6 578 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture		Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	3 290		3 288		6 578
Titres mis en équivalence					
Autres Immobilisations financières					
TOTAL	3 290		3 288		6 578

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel de bureau & informatique	14 971	6 578	8 393	de 5 à 10 ans
TOTAL	**14 971**	**6 578**	**8 393**	

Etat des créances = 34 137 euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 037		1 037
Actif circulant & charges d'avance	33 100	33 100	
TOTAL	**34 137**	**33 100**	**1 037**

Produits à recevoir par postes du bilan = 31 251 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	31 251
Disponibilités	
TOTAL	**31 251**

Charges constatées d'avance = 1 849 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Le Commissaire aux Comptes
Pour "FITECO"
Le chargé du Mandat

Annexes aux comptes annuels (suite)

Notes sur le Bilan Passif

Tableau de variation des fonds propres

Fonds propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fds de dotation sans droit de reprise	3 291 920		207 535	3 084 385
Fds de dotation avec droit de reprise	2 372 681		13 259	2 359 422
Report à nouveau créditeur	230 105	62 732		292 837
Résultat	-137 753	137 833		80
TOTAL	**5 756 953**	**200 565**	**220 794**	**5 736 724**

Provisions = 274 006 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	219 042	78 855		23 891	274 006
TOTAL	**219 042**	**78 855**		**23 891**	**274 006**

Etat des dettes = 57 083 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	17 073	17 073		
Dettes fiscales & sociales	38 504	38 504		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 506	1 506		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**57 083**	**57 083**		

Charges à payer par postes du bilan = 35 773 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	10 29
Dettes fiscales & sociales	23 97
Autres dettes	1 50
TOTAL	**35 77**

Produits constatés d'avance = 0 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Le Commissaire aux Comptes
Pour "FITECO"
Le chargé du Mandat